

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier la délimitation de la zone H-371 et C-314 au plan de zonage.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le mardi 25 juin 2024**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Les zones concernées et les zones contigües sont illustrées aux croquis ci-dessous.
5. Le projet de règlement et les croquis peuvent être consultés de la façon suivante :
 - a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
 - b) par courriel, en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

FAIT À RIMOUSKI, CE 12 JUIN 2024

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier

Règlement concernant la modification du règlement de zonage 820-2014 afin de modifier la délimitation des zones R-310, H-371 et C-314 au plan de zonage
 Zones C-314 et H-371
 District Saint-Pie X
 Zonage Actuel





Type de Zonage

A:	Agricole
AN:	Aire naturelle
C:	Commercial
F:	Forestier
H:	Habitation
I:	Industriel
P:	Communautaire et utilité publique
R:	Récréatif

Zones concernées:
 R-310, C-314 et H-371

Zones contiguës:
 H-308, C-309, C-311, H-312, P-313, H-315, H-316, H-330, H-331, H-370, H-372, H-373, H-374 et H-380

Légende

-  Limite de zonage
-  Limite cadastrale
-  Zone concernée
-  Zone contiguë

